

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 23/03/2026  
D2026033018

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil et des mariages, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali, CHEVILLARD Philippe, POCHON Laurence, CALLAND Cédric, MIVIERE Karine, DELIANCE Alexandre, CARRUBA Isabelle, NOEL Simon, NEVORET Raphaële, GAUCHE Vincent, CHANEL Virginie, CHAVEROT Vincent, NEVORET Marie-Laure, FIGUET Maxime, URVOY Gwenola

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

**Objet** : Gratification stagiaire aux services administratifs

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un stagiaire effectue un stage au service administratif pour une durée de 4 mois.

Ce stage se déroulera dans le cadre de ses études en troisième année du parcours de préparation générale aux grandes écoles à l'Ecole de commerce de l'Université catholique de Lyon.

En France, lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois, consécutifs ou non, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification. Elle n'est pas soumise à cotisation sociale. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 30 €\*0.15, soit 4.50 € par heure de présence effective.

Les modalités de cette rémunération sont définies par une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la commune de Marboz.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- décide d'instituer une gratification de 4.50 € / par heure de présence effective.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Christelle MOIRAUD